

REQUEST FOR PROPOSAL / DEMANDE DE PROPOSITION

Return Bids to: - Retourner les soumissions à :

Canada Revenue Agency
Agence du revenu du Canada
See herein / Voir dans ce document

Proposal to: Canada Revenue Agency

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition à: l'Agence du revenu du Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Bidder's Name and Address -
Raison sociale et adresse du Fournisseur/de
l'entrepreneur**

Telephone No. – No de téléphone

(____) _____

Fax No. – No de télécopieur

(____) _____

Title – Sujet Rayonnage mobile à haute densité	
Solicitation No. – No de l'invitation 1000323600	Date Le 29 mai 2015
Solicitation closes – L'invitation prend fin On – le : le 9 juin 2015 At – À : 2:00 P.M. Time zone – Fuseau horaire : Heure avancée de l'Est (HAE)	
Contracting Authority – Autorité contractante Katherine Hutton Address E-mail address <i>See herein / Voir dans ce document</i>	
Telephone No. – No de téléphone (613) 286-5340	
Fax No. – No de télécopieur (613) 957-6655	
Destination - Destination <i>See herein / Voir dans ce document</i>	
THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY REQUIREMENT. LE PRÉSENT DOCUMENT COMPORTE UNE EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ.	

Le présent document comporte ce qui suit :

A. Questions et réponses

B. Modification de la demande de propositions (DDP)

A. Questions et réponses

Q4. Les fournisseurs doivent-ils défaire les étagères existantes?

R4. Oui, conformément à l'annexe A, Énoncé des exigences, section 6.0 Tâches, où il est indiqué que l'entrepreneur est chargé de ce qui suit : *6.3 Défaire les étagères existantes énumérées à l'appendice A, Étagères existantes, avant l'installation.*

Q5. L'ARC peut-elle fournir le fichier de dessins AutoCAD avec les dimensions du local sous douane?

R5. Oui, l'ARC peut le fournir à toute personne qui souhaite recevoir cette version. Le document ne peut être affiché dans le site Achats et ventes, donc s'il est nécessaire, veuillez envoyer un courriel à l'autorité contractante, telle qu'elle est indiquée à la page 10 de la DDP et elle s'assurera qu'on vous enverra une version par courriel.

Q6. Où peut-on entreposer les étagères lors de l'installation du plancher de la voie?

R6. Si on présume qu'il s'agit des étagères existantes auxquelles on fait référence dans les présentes, l'ARC fera de la place dans son entrepôt au premier étage au fur et à mesure que les phases sont terminées. Il faut également comprendre que le plancher devra être fait par étapes avec les étagères.

Q7. Où, dans le bâtiment, peut-on couper les montants pour les couper aux dimensions?

R7. L'ARC sera chargée de fournir une place pour que ces travaux puissent être exécutés. Il est possible que le travail soit effectué à l'extérieur du quai de chargement ou quelque part de semblable.

Q8. Est-il possible de vérifier l'inventaire encore une fois, car il semble y avoir un problème avec les quantités U1 (36 po) dans le dessin?

R8. L'inventaire a été vérifié une deuxième fois et il est correct. La confusion peut venir du fait que U1 représente les étagères de 16 po x 42 po et non les étagères de 36 po, ce qui est associé à U3. Nous espérons que cette explication éclaircira l'écart.

Q9. Combien de phases le projet aura-t-il?

R9. L'ARC avait estimé trois phases pour l'installation, mais si cela peut être effectué en deux phases, c'est également acceptable.

Q10. La date de début de l'installation et la date d'achèvement de l'installation sont très proches; peut-on les modifier?

R10. L'installation peut commencer aussitôt que le soumissionnaire est en mesure d'exécuter le processus de fabrication et la livraison. Si l'impression générale est qu'il n'y a pas assez de temps raisonnable prévu pour la livraison et l'installation, le fournisseur doit fournir à l'ARC les délais standards requis pour un projet de cette taille pour la livraison et l'installation et l'ARC en tiendra compte.

Q11. À l'annexe A, Énoncé des exigences de la DDP, sous la section 5.0 Spécifications du produit, sous-section 5.3 Chariots, l'ARC a indiqué ce qui suit :

5.3.1 Les chariots doivent être d'une construction soudée en acier de jauge 12, conçus et fabriqués de sorte à supporter certains poids sans se déformer. Les composants structuraux galvanisés et/ou les chariots rivetés sont inacceptables.

Le processus d'assemblage qui a été exclu est le fondement de notre conception et a dépassé la norme de l'industrie pendant plus de 50 ans. Nous croyons également que l'utilisation de composants soudés est la pratique exclusive d'un autre fabricant.

Cela dit, est-il possible d'accepter des composants structuraux galvanisés et/ou les chariots rivetés pour cette exigence?

R11. L'ARC acceptera des composants structuraux galvanisés et/ou des chariots rivetés, pourvu que cela ne nuise pas à la capacité pondérale de la structure ou à l'harmonisation ou à toute autre spécification du produit auxquelles le chariot doit satisfaire. Veuillez consulter la modification n° 6 de la DDP pour voir cette correction. Ce changement s'appliquera également à l'appendice C, Spécifications obligatoires liées au rendement.

Q12. Pour les DDP antérieures du gouvernement fédéral, lorsque l'environnement contenait des renseignements de nature délicate, il y avait des exigences obligatoires de fournir des équipes d'installation dont chaque membre sur place avait une cote de sécurité de fiabilité. Puisque ce projet est pour l'ARC et que le local contient des boîtes de renseignements de nature délicate, pouvez-vous confirmer si la cote de sécurité de fiabilité sera une exigence obligatoire?

R12. L'ARC accompagnera tout personnel de l'entrepreneur pendant qu'il est sur les lieux de l'ARC et seulement le personnel de l'ARC aura l'autorisation de manipuler la documentation entreposée dans le local sous douane; par conséquent, la cote de sécurité de fiabilité ne sera pas nécessaire pour le personnel de l'entrepreneur dans ce cas-ci.

B. Modification de la demande de propositions (DDP)

Modif. #6. Dans **ANNEXE A: ÉNONCÉ DES BESOIN**, sous section **5.0 CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT**, sous-section **5.3 Chariots** qui se trouve à la page 41 of 49 :

SUPPRIMER ce qui suit :

5.3.1 Les chariots doivent être en acier de jauge 12 soudé et être conçus et fabriqués pour supporter un certain poids sans se déformer. Les composants structuraux galvanisés et/ou les chariots rivetés sont inacceptables.

INSÉRER ce qui suit :

5.3.1 Les chariots doivent être en acier de jauge 12 soudé et être conçus et fabriqués pour supporter un certain poids sans se déformer. Les composants structuraux galvanisés et/ou les chariots rivetés sont acceptés, mais ne sont pas la préférence.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT LES MÊMES.